



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 10658

Texte de la question

Dans le cadre des discussions actuelles sur la revalorisation et la renovation de l'enseignement, M Jean Briane attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance du role des centres de documentation et d'information en tant qu'outil essentiel de cette renovation et donc sur la necessite d'une politique coherente de recrutement des enseignants qualifies appeles a assumer la responsabilite du fonctionnement de ces centres (CDI). Pour garantir le niveau de qualification et de motivation des personnels responsables de l'animation des CDI, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de creer un CAPES de documentation permettant le recrutement des certifies documentalistes-bibliothecaires parmi les etudiants du niveau maitrise. Ainsi les etudiants licencies et formes aux techniques de la communication et de la documentation pourraient-ils acceder a cette fonction si celle-ci correspond a leur motivation. Il lui demande s'il peut preciser quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Un arrete instituant une section « M Documentation » au CAPES est en cours de signature. Il permettra de recruter des la session 1990 des documentalistes-bibliothecaires par la voie d'un concours externe et d'un concours interne.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10658

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1189